

La Gazette des Comores

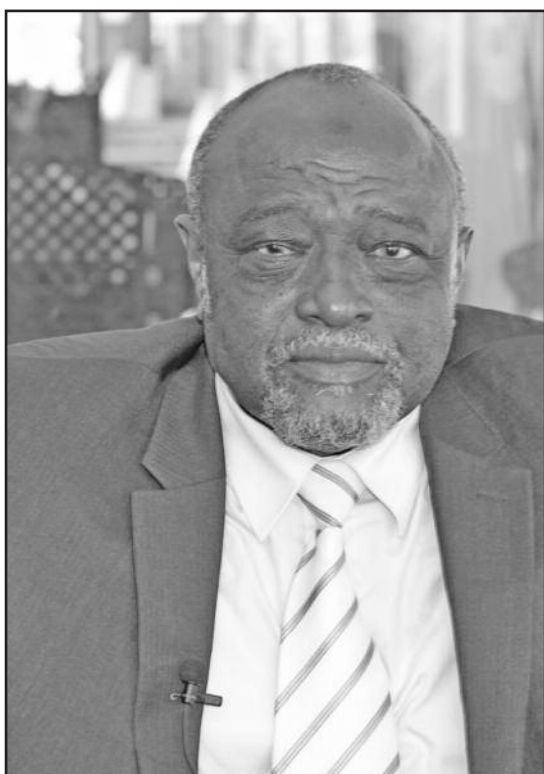
*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

19^{ème} année - N° 3323 - Mercredi 23 Janvier 2019 - Prix : 200 Fc

ELECTION PRÉSIDENTIELLE ANTICIPÉE

Affligeante opposition



ELECTIONS ANTICIPÉE 2019

**Le dépôt des candidatures
se poursuit jusqu'à ce soir à minuit**

LIRE PAGE 3

ELECTIONS ANTICIPÉE 2019

**Le FNJ ne soutient pas
Sitti Farouata**

LIRE PAGE 5

Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com



Pharmacie de garde

Pharmacie Yassine: 365 53 32

**Prières aux heures officielles
Du 21 au 25 Janvier 2019**

Lever du soleil:

05h 54mn

Coucher du soleil:

18h 40mn

Fadjr : 04h 44mn

Dhouhr : 12h 22mn

Ansr : 15h 55mn

Maghrib: 18h 43mn

Incha: 19h 57mn



TARIFS D'ÉLECTRICITÉ DE LA MA-MWÉ

Faissoil Moussa : "Ce n'est pas une augmentation mais une harmonisation des taxes"

Depuis la création de la Société Nationale de l'Électricité des Comores (SONELEC), la société a procédé à une harmonisation des taxes. Une procédure mal prise par ses clients qui crient à une augmentation des tarifs. La direction de la SONELEC rassure qu'aucune augmentation ni nouvelle création de taxes n'a été opérée.

Le 06 septembre 2018, le chef de l'Etat a mis en place la Société Nationale d'Électricité des Comores (SONELEC). Depuis la création de la société de l'eau et électricité, des taxes et frais d'abonnement des compteurs ont été toujours appliqués pour les compteurs à disque et une redevance audiovisuelle seulement pour les compteurs à prépaiement. En vertu de la gestion commerciale de la nouvelle société au niveau national, elle a procédé à l'harmonisation des prix de l'électricité pour ses différents compteurs en conformité avec les puissances souscrites par les clients et fournies par SONELEC aux heures de pointe.

« Ces derniers temps, on entend les cris de la population qui parle d'une hausse des taxes. SONELEC n'a pas opéré une hausse des taxes mais plutôt une harmonisation des tarifs d'électricité. Depuis que la Ma-mwé a été

créée, les taxes étaient toujours là et aujourd'hui, ce sont les mêmes taxes », précise Faissoil Moussa, le chargé de communication de SONELEC. L'harmonisation des taxes touche clairement de la partie fixe, l'abonnement compteur, la redevance audiovisuelle et la TCA.

Pour les compteurs monophasés de 10 à 20 ampères on paie une partie fixe de 36,30 FC/jour, un abonnement compteur pour 25 FC/jour et une redevance audiovisuelle de 250/mois quel que soit le nombre de recharge. Pour les compteurs monophasés de 30 à 60 ampères, le client paie une partie fixe de 326,70 FC/jour, un abonnement compteur à hauteur de 25 FC/jour et une redevance audiovisuelle 250 FC/mois quelque soit le nombre de recharge. Tous deux, ils ont une TCA à hauteur de 3%. « Si vous observez aujourd'hui, les clients qui crient, ce sont ceux qui ont des compteurs à carte de prépaiement. Mais les clients de la campagne à compteur à disque ne font pas du bruit car ils paient ces taxes depuis », avance-t-il, avant d'ajouter que « cette harmonisation des tarifs d'électricité, devrait donc corriger une inégalité vieille de plusieurs années et elle est déjà effective au niveau de Mohéli et cette fois à Ngazidja pour finir à Ndzuani ».



Faissoil Moussa chargé communication SONELEC

Le chargé de communication de SONELEC rassure la clientèle, qu'aucune augmentation ni nouvelle création de taxes n'a été faite par surprise, mais plutôt, un alignement effectif pour tous les compteurs au niveau national pour une société nationale. « Il y a eu un manque de communication au début de l'harmonisation des taxes, reconnaît Faissoil Moussa. Toutefois, le citoyen lambda s'interroge sur le

coût des taxes jugé élevé par rapport au quotidien du comorien. La direction de SONELEC estime que ce n'est pas cher vu la consommation. « Aujourd'hui, la Ma-Mwé produit plus que la consommation. Ces taxes sont là pour assurer une fourniture permanente de l'électricité », conclut-il.

MY

COMORES / SYSTÈME DES NATIONS UNIES

Validation du rapport annuel de l'UNDAF 2018

L'équipe-pays des Nations Unies en Union des Comores a organisé hier mardi un atelier pour valider le rapport annuel 2018 du Plan-cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (ANDAF). Cette rencontre a vu la participation des hauts cadres de l'administration, du secteur privé et de la société civile, impliqués dans la mise en œuvre des programmes, sous le leadership du Commissariat Général au Plan et du ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale.

L'objectif de cet atelier est de finaliser et valider le rapport annuel de l'UNDAF 2018, afin d'avoir une lisibilité des actions réalisées dans la mise en œuvre des différents programmes. La rencontre permet par la même occasion de tirer les leçons et d'identifier les points à améliorer pour ainsi développer un plan de travail pour cette année 2019. « Pour rappel, dans le cadre du suivi du programme unique entre l'Union

des Comores et le Système des Nations Unies, et en vue du renforcement du partenariat stratégique, pour la mise à disposition d'un rapport annuel de l'UNDAF est mandataire », explique Fouad Goulam commissaire général au Plan.

L'efficacité de la mise en œuvre de la SCA2D et de l'UNDAF révisée réside entre autre dans l'appropriation et l'internalisation des réformes administratives engagées sur la base d'une démarche commune et participative. « A travers la mise en œuvre de ces documents stratégiques, le gouvernement comorien invite tous ses partenaires au développement, dans une synergie d'action à l'accompagner dans sa quête de croissance durable et inclusive et du bien être de la population », poursuit-il, avant d'ajouter que « cela nécessite des efforts de coordination et d'harmonisation aussi bien au sein du Système des Nations Unies, des acteurs nationaux qu'avec l'ensemble des partenaires nationaux et internationaux ».

Le coordinateur Résident du Sys-



tème des Nations Unies aux Comores, Matthias Z. Naab a saisi cette opportunité pour annoncer que l'Equipe-pays a finalisé en 2018, l'exercice de révision de l'UNDAF en vue de maintenir son alignement temporel et programmatique, à la nouvelle Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCA2D 2018 -2019). Pour l'année 2019, la vision de l'Equipe pays porte ainsi sur trois objectifs.

Il s'agit de mettre les Comores au devant de la scène internationale, à travers l'engagement des partenaires, la mobilisation de ressources et une meil-

leure communication, en mettant l'agenda de développement comme priorité, de faire des Nations Unies le principal interlocuteur et partenaire de premier choix de tous les acteurs du pays, notamment le Gouvernement, le Parlement, les collectives locales, le secteur privé, les organisations de la société civile, les médias et les communautés et d'assurer une bonne transition au sein de l'Equipe-pays dans le cadre de la mise en œuvre des réformes du Système de développement des Nations Unies.

Nassuf Ben Amad

ELECTION PRÉSIDENTIELLE ANTICIPÉE

Affligeante opposition

De la candidature unique (espérée par beaucoup) de l'Union de l'opposition, elles essaient. Elles se multiplient jusque dans les rangs du Juwa. Principal argument (de circonstance) avancé : plus il y aura des candidats, plus ce sera funeste pour ceux portés par le pouvoir. Ce qui reste encore fortement à vérifier.

C'est sans doute le parti qui a le plus à perdre et qui a payé le plus lourd tribut. Et pourtant. Juwa, principal parti d'opposition, qui compte 3 de ses plus éminents membres en prison pour différentes affaires s'apprête à se lancer à l'assaut de la prochaine présidentielle en rang pas très ordonné. Juwa qui compte son président d'honneur, l'ancien chef d'Etat Ahmed Abdallah Mohamed Sambi, en détention préventive dans le cadre de l'enquête sur la gestion des fonds de la citoyenneté économique, le gouverneur élu d'Anjouan, Abdou Salami Abdou (mis en cause dans l'insurrection de la médina en octobre

2018) et le secrétaire général du Juwa, Ahmed Hassan El-Barwane condamné à 7 ans de prison en décembre dernier dans le cadre du procès dit du gendarme mutilé le jour du référendum.

Le parti compte au moins deux candidats déclarés. Le premier a été désigné suite à une élection primaire remportée haut la main, il s'agit du député de Moroni Nord, Ibrahim Mohamed Soulé. Le deuxième, El-Macelie Said Jaffar, qui a déposé sa candidature à la Cour suprême ce 22 janvier, en indépendant, remettrait en cause la procédure de la tenue de ladite primaire. El Macelie portera l'étiquette d'indépendant. Il a refusé de se retirer en estimant que la primaire de son parti n'a pas respecté le principe d'équité des candidats à la candidature. Une autre se murmure en la personne de Fahmi Said Ibrahim, candidat malheureux de l'élection de 2016.

Juwa, le disions-nous plus haut est le parti qui a payé le plus lourd tribut

parmi tous les partis de l'opposition. Ces 3 candidatures si celle de Fahmi Said Ibrahim venait à se confirmer ne feront qu'éparpiller les voix du parti de Sambi. A l'avantage, peut-être de celui qu'ils disent pourtant combattre, le régime en place.

Et si on devait dans le schéma y intégrer les autres « grands » partis de l'Union de l'opposition, à savoir l'Updc de Mohamed Ali Soilihi et le Rdc de Mouigni Baraka Said Soilihi, l'on se demande réellement si l'opposition n'a pas perdu le nord, si tant est qu'elle l'ait déjà possédé.

L'Union de l'Opposition n'est plus qu'un lointain souvenir. Pour essayer de sauver ce qui peut l'être, ses leaders disent « s'être mis d'accord pour déposer plusieurs candidatures ». Mais en réalité, il n'en est rien. Mohamed Ali Soilihi rêvait d'être soutenu par le Juwa et le Rdc. Tout comme ses deux derniers rêvaient qu'ils le soient par l'Updc. Tous des califes auto-proclamés à défaut de l'être de façon consensuelle. Surtout que tous s'en-

voient des peaux de bananes entre eux, eux qui sont censés s'être mis d'accord pour désigner plusieurs candidats pour représenter la coalition de l'opposition.

Et pour nourrir leur très grande ambition, tous brigueront la magistrature suprême avec cet argument affligeant parce que nourri de leurs propres errements : « si nous avons beaucoup de candidats, ça ne peut qu'être funeste pour ceux du pouvoir, les comoriens votant par essence pour les postulants de leurs régions ». Ils auraient trouvé un autre raisonnement s'ils s'étaient mis d'accord pour présenter une candidature unique.

Un autre me disait au téléphone hier en fin d'après-midi, « nous allons remporter ces élections », en y mettant un bémol : « à moins qu'il n'y ait fraude ». On se demande encore ce qu'ils ont entrepris pour lutter contre.

Fsy

ELECTIONS ANTICIPÉE 2019

Le dépôt des candidatures se poursuit jusqu'à ce soir à minuit

Depuis le 8 janvier dernier, le dépôt des candidatures aux élections présidentielles et gubernatoriales est ouvert. A 24 heures de la clôture, huit candidats ont déjà déposé leurs dossiers à la Cour Suprême. Six pour le président de l'Union et deux pour le gouvernorat à Ngazidja.

Les candidatures continuent d'affluer pour les élections présidentielles et des gouverneurs des îles. Après avoir convoqué le collège électoral, le président de la République avait fixé le délai de dépôt des dossiers du 08 au 23 janvier. Déjà, on enregistre huit candidatures enregistrées dont six pour la présidentielle et deux pour le scrutin du gouverneur de l'île de Ngazidja (on n'a pas encore le chiffre exacte pour Ndouzani et Mwali). Le premier à se lancer est l'ancien chef d'état-major de l'Armée, et ancien directeur de la Ma-mwé, le colonel Soilihi Mohamed alias Campagnard qui brigue le palais de Beit Salam. L'avocat Me Ibrahim Mzimba lui a emboité le pas le lendemain. Lundi dernier, c'était le tour du président de la République, Azali Assou-

mani, de Said Larifou du parti Ridja et de l'ancien ministre Mohamed Ali Soilihi leader de l'Updc et chef de l'Union de l'Opposition.

Ce dernier avait déclaré en fin décembre dernier qu'il ne se présentera pas aux élections anticipées de 2019. Mais selon son entourage, le candidat malheureux aux présidentielles de 2016 veut éviter la politique de la chaise vide. « Mohamed Ali Soilihi est un homme politique très connu dans notre pays. Sa candidature aux élections anticipées porte sur un défi majeur à savoir le retour de la paix, la stabilité et éviter le glissement vers la dictature », déclare une source proche de son entourage.

Après avoir occupé plusieurs postes gouvernementaux, l'ancien vice-président et argentier de l'ancien président Ikililou a un goût inachevé dans la politique. « La fonction de chef de l'Etat est fondamentale. Mamadou a plusieurs performances en matière de développement et ce serait l'occasion de les faire savoir en tant que chef de l'Etat », poursuit-il. Notre interlocuteur s'est montré inquiet quant au déroulement des élections. « Nous savons tous qu'aucune

condition légale n'a été respectée pour ces élections. Nous allons participer afin de ne pas laisser le champs libre au président Azali », dit-il. Hier mardi, c'est Bourhane Abdallah, un opérateur installé à Mayotte qui a déposé sa candidature à l'élection présidentielle suivi de Jaffar El Macelie du parti Juwa mais sous étiquette d'indépendant.

Hier mardi, c'est Abdou Soefo, un dirigeant du parti Radhi qui a déposé sa candidature au poste de gouverneur de l'île de Ngazidja. Juste après avoir déposé, cet ancien ministre se dit confiant quant à la décision qui va être prise par la Commission Electorale Insulaire Indépendante (CEII). « Pour moi, ma candidature ne souffre de rien. Maintenant, j'attends la validation de ma candidature et pouvoir battre campagne pour convaincre les comoriens », déclare-t-il. Abdou Soefo est un militant et dirigeant du parti Radhi mais il se présente en « indépendant ». Sitti Farouata Mhoudine, candidate de la Mouvanse présidentielle a, elle aussi, fait acte de candidature pour le gouvernorat de Ngazidja. A Anjouan, c'est l'ancien gouverneur, Aniss Chamssidini qui a déjà déposé sa candi-

dature et Daroumi, l'ancien directeur général de l'ONICOR à Mohéli. Plusieurs candidatures sont attendues ce mercredi dont celle de l'ambassadeur des Comores aux Etats Unies, Soilihi Mohamed Soilihi.

MY

La Gazette des Comores

Directeur général

Said Omar Allaoui

Directeur de la publication

Elhad Said Omar

Rédacteur en chef

Mohamed Youssouf

Rédaction

A. Mmagaza

M.I.M Abdou

A.O. Yazid

Faïza Soule Youssouf

Binti Mhadjou

Nassuf Ben Amad

Kamal Gamal Abdou

Chronique Sportive

B.M. Gondet

Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

Responsable commercial

Mariama Mhoma

Documentation archiviste

Rahamatouallah Youssouf

Photographe / Site Web

Mohamed Said Hassane

Impression

Graphica Imprimerie

www.lagazettedescomores.com

Tel: 773 91 21/ 322 76 45

Candidats, qu'avez-vous à nous dire ?



Aux urnes, citoyens ! Les prochaines élections présidentielles et gubernatoriales donnent le signal du parachèvement des réformes institutionnelles proposées par les assises nationales. Malgré les multiples tentatives de déstabilisation perpétrées par l'opposition, le processus de réorganisation des institutions de la république et de démarrage des différents chantiers de développement suit son cours, avec la satisfaction de la population de l'intérieur comme de l'extérieur. Si les Comoriens ont l'habitude des consultations électorales et que certaines analyses montrent que depuis 2006 le taux de participation au vote connaît une légère diminution, les élections prévues en mars et avril 2018 sont, pour l'Histoire des Comores, plus que déterminantes. Non seulement qu'elles consistent à donner au pays un nouveau président de la république et de nouveaux gouverneurs pour les trois îles, mais aussi et surtout parce qu'elles marqueront le symbole des Comores nouvelles en appliquant la première recommandation des assises nationales, celle de doter au pays d'institutions permettant de mettre en place les différents chantiers de notre émergence.

Devant toutes les péripéties ayant animé la scène politique ces deux dernières années, les Comoriens, méfiants mais aussi exigeants attendent de ceux qui briguent la magistrature suprême un nouveau discours, de nouveaux thèmes de campagne, un projet politique. Le temps des discours théoriques, de l'invective, de la violence verbale est révolu. Cette fois-ci, les Comoriens se rendront aux urnes pour exprimer leurs voix et confier leur destin à des hommes et des femmes épris de patriotisme et de volonté. Des hommes et des femmes capables de concrétiser leurs projets, de relancer et pérenniser l'activité économique, de faciliter la création d'emplois, de donner à nos enfants une école digne, citoyenne, une lumière qui nous éclaire dans l'avenir, de nous offrir des soins médicaux appropriés... Quels thèmes seront donc abordés dans les meetings politiques et les réunions publiques ? Si on s'accorde à dire que l'actualité

politique comorienne ne manque pas de sujets à débats et de thèmes à aborder, certains d'entre eux s'imposent et deviennent incontournables.

L'Émergence des Comores, horizon 2030 : Azali, seul candidat crédible

Dans son discours à Hadjambou dans le Hamahamet, à l'occasion d'un meeting politique regroupant les femmes Azalistes, la première dame Mme Azali Ambari n'a pas manqué d'insister sur le sens et la valeur de l'émergence. Tout en rappelant l'importance sociale de la femme dans la vie de chaque nation, elle finit par démontrer que « l'émergence n'est pas un vain mot. » Loin d'être un rêve, l'émergence se construit progressivement et exige la participation de chaque citoyen. Et les femmes sont les plus sollicitées puisqu'elles jouent un rôle vital. Si les détracteurs d'Azali véhiculent aujourd'hui, dans les médias, un discours négativiste sur l'émergence, c'est parce qu'hier ils étaient incapables d'améliorer le quotidien du citoyen. Le président Azali, en ayant l'audace et la volonté optimiste d'envisager l'émergence des Comores, est confiant en notre avenir. Il s'aligne avec d'autres pays comme Madagascar et le Sénégal, par exemple.

Dans ces deux pays, l'émergence ainsi déclarée montre progressivement ses effets. Au Sénégal, le trafic ferroviaire est modernisé et le pays se dote d'un véritable grand aéroport aux normes internationales. A Madagascar, la lutte contre la pauvreté et la réconciliation nationale sont inscrits dans les priorités de certains partis politiques dont l'IEM (Initiative pour l'émergence de Madagascar), formation politique du président fraîchement investi

Andry Nirina Rajoelina. Il n'est donc pas étonnant si les Comores s'engagent dans cette voie de l'émergence par des réalisations visibles inscrites dans le projet politique du candidat Azali en 2016. En effet, seule la candidature d'Azali Assoumani qui est à même de mener le pays à l'émergence. Les arguments de fond sont visibles et tous les citoyens en sont convaincus. Les Comoriens ont donc un choix sensible et déterminant à faire : il ne sera donc pas question de donner sa voix à un candidat sans projet crédible et dont le discours se limiterait à la tournante et aux détenus politiques.

La question de Mayotte

A l'instar de toutes les échéances électorales depuis 1990, la question de Mayotte reviendra sans doute au menu des sujets à aborder. Mais comment ? Avons-nous encore envie d'entendre la même chose ? Certainement non. La question de Mayotte, vieille de 45 ans, devra être abordée avec souveraineté et efficacité. Le récent bras de fer entre la France et les Comores est le symbole d'une diplomatie rayonnante au service de la dignité de l'Etat comorien. Dans le paysage politique actuel et au vu des différentes expériences que nous avons vécues, seule la démarche entamée par le ministre Souef M. El-Amine, est en mesure de redorer le blason de la diplomatie comorienne et de défendre la dignité du Comorien. En s'inscrivant dans une posture de préservation de la dignité du citoyen comorien, le ministre des relations extérieures réitère la volonté de déclarer Mayotte comme terre comorienne.

La justice et la liberté d'expression

Ces deux thèmes feront certainement leur entrée dans la campagne

électorale. L'opposition s'appuiera sans doute aux derniers procès tenus au Palais de Justice de Moroni ayant conduit à l'emprisonnement de plusieurs Comoriens. Sans pour autant solliciter la grâce présidentielle, les discours de campagne tenteront d'influencer les électeurs vers un acharnement et un climat de haine au président de la république. Ils oublieront de rappeler aux Comoriens qu'il s'agit d'un tribunal d'exception qui a auparavant existé pour d'autres procès dans le pays. Ils oublieront de nous rappeler les tentatives de sabotage perpétrées par les avocats des prévenus. Ils oublieront, enfin, de nous rappeler qu'il s'agit de tentative de meurtre et d'assassinat dont les témoignages des prévenus en sont les véritables preuves.

Quant à la liberté d'expression, on n'évoquera pas les ravages des réseaux sociaux où les pseudo-journalistes tiennent quotidiennement des chroniques. Est-il possible de parler de privation de la liberté d'expression quand les médias locaux et nationaux bénéficient de l'appui matériel de l'Etat ? Y-a-t-il interdiction de s'exprimer quand les colonnes de la presse publient des chroniques pour critiquer le gouvernement ? Quelle liberté nous prive-t-on quand les médias d'opposition continuent à fonctionner sur la plateforme numérique ? Les fervents séparatistes qui tiennent un discours de menace, de haine et de provocation ont-ils été inquiétés ? Candidats, levez-vous. Qu'avez-vous vraiment à nous dire ?

Issa ABDOUSSALAMI

Sociologue, doctorant
à Aix-Marseille Université
Enseignant de Lettres
à l'académie de Créteil

SOCIETE NATIONALE DE L'ELECTRICITE DES COMORES (SONELEC)

COMMUNIQUE

Moroni, le 22 janvier 2019

La Direction Générale de la SONELEC porte à la connaissance de sa clientèle que les intempéries qui sévissent depuis le dimanche 20 janvier 2019 ont causé d'importants dégâts sur le réseau de distribution électricité de la SONELEC ex Ma-Mwe. Des poteaux et des transformateurs sont endommagés par les arbres tombés, ce qui a entraîné une rupture du courant dans plusieurs régions et une grande partie de la capitale.

Depuis, toutes les équipes techniques sont mobilisées sans relâche afin de rétablir progressivement la situation.

La Direction de la SONELEC ex Ma-Mwe appelle à la vigilance de tous, quant à la sécurité de débrancher tous les appareils électriques au moment des fortes pluies accompagnées de rafales de vent et de foudre.

Elle remercie sa clientèle pour la patience qu'elle veuille bien lui en témoigner.

Département Communication

ELECTIONS ANTICIPÉE 2019

Le FNJ ne soutient pas Sitti Farouata

Au lendemain de la tenue de son 8eme congrès, le Front National pour la Justice (FNJ) clarifie ses orientations politiques. Pour les prochaines échéances électorales, le parti islamiste soutient sans réserve tous les candidats de la Mouvance présidentielle à l'exception de Mme Sitti Farouata Mhoudine qui brigue le gouvernorat de Ngazidja. Hier devant la presse, le nouveau secrétaire général de ce parti affilié à l'AMP justifie cette position au nom des principes des lois islamiques.

Le FNJ annonce qu'il va soutenir tous les candidats présentés par l'Alliance de la Mouvance présidentielle (AMP) dont il fait partie, à l'exception de Mme Sitti Farouata Mhoudine. Le parti se justifie en se basant sur l'application du Coran et des paroles du prophète. « Nous allons soutenir tous les candidats de la Mouvance à l'exception celle ou celui que la loi islamique nous interdit », révèle Mahamoudou Hodari, le tout nouveau secrétaire général du FNJ. Selon un Hadith rapporté, le prophète de l'is-



Les dirigeants du FNJ opposés à la candidate Sitti Farouata

lam aurait dit « ne jamais réussir, un peuple dirigé par une femme ». « Si ce hadith est authentique, nous allons le respecter », poursuit-il tout en regrettant que le parti n'ait pas été consulté sur cette candidature féminine.

Le Fnj reconnaît faire partie des partis soutenant la politique du président Azali Assoumani mais ne peut pas aller à l'encontre des traditions islamiques. « Nous n'avons pas signé un

contrat avec la Mouvance. Nous avons signé un contrat entre le FNJ et le parti Orange, d'une part et le FNJ et la Crc et Azali d'autre part, lorsque ce dernier était candidat. Le pacte est clair. Il faut absolument respecter scrupuleusement le Coran et les Hadiths du prophète », rappelle l'ancien secrétaire général, Abdallah Yahaya.

Ce dernier se justifie par la nouvelle constitution notamment son

préambule qui parle « d'un seul peuple et religion islamique sunnite... ». Il se base également sur l'article 97 qui stipule que « l'islam est la religion de l'Etat. Et l'Etat puise dans cette religion, les principes et règles d'obédience Sunnite et de rites chafite qui régissent le culte et la vie sociale ».

Ibnou M. Abdou

FOOTBALL : CHAMPIONNAT (D1), SAISON 2019 À MOILI

Majestueux, Fomboni club accumule les exploits

Fomboni club, poursuit son implacable soif de conquête. Il est le seul concurrent à avoir remporté les deux duels, comptant pour le championnat de l'île de Mohéli. Asmina sport, battu (3-1), est la 2e victime du week-end. « Pour le moment, tout va à merveille. Fomboni club est une équipe qui manifeste à chaque journée une présence ambitieuse », explique le Malgache Christiani, nouveau entraîneur du club de la capitale.

Le prétendant au titre de la capitale, Fomboni club, poursuit son implacable soif de conquête. Accueilli le week-end au stade El-Hadj Mohamed Matoir, Asmina sport de Mbatse ne démentira pas l'essor irréversible des Fom-

niens enclenché. Pendant toute la partie, Fomboni a campé dans le camp adverse. Acculé dans sa moitié du terrain, les joueurs de Mbatse ont craqué très tôt.

A partir de la 5e minute, le public, bien enthousiasmé, a assisté à un festival de buts : Gott Kely (8e, 1-0) et égalisation d'Asmina Sport par Madjahe (20e, 1-1). Au retour des vestiaires, Chabouhani Sadadi aggrave le score (70e, 2-1) et Kassim Ali Islam brise le rêve des ambassadeurs de Mbatse (73e, 3-1). Le Malgache Christiani Noeli Abel, nouvel entraîneur de Fomboni club, affiche un air serein : « Pour le moment, tout va à merveille. Fomboni club est une équipe qui manifeste à chaque journée une présence conquérante et ambitieuse. Il vient d'être renforcé et ra-

jeuni. Nous misons sur un jeu, orienté intégralement vers l'offensive. Les joueurs s'adaptent aisément à ce système de jeu. C'est réconfortant ». Ceci

explique probablement la marche inexorable des Fomboniens.

Bm Gondet

A/ Résultats de la 2e journée (D1)

- 1/ Fomboni club # Asmina sport de Mbatse (3-1)
- 2/ Ouragan club de Boingoma # Nouvel Espoir de Wanani (1-1)
- 3/ Étoile du Centre de Salamani # Espoir Fc de Nyumashoua (2-2)
- 4/ Belle Lumière de Djoiezi # Wemani club (1-1)

B/ Classement général provisoire

- Fomboni club (6 points)
- Ouragan club (4)
- Belle Lumière (2)
- Espoir Fc (2)
- Étoile du Centre (2)
- Asmina sport (1)
- Nouvel Espoir (1)
- Wemani club (1)

HABARI ZA UDUNGA

Avoir les idées claires sur l'Etat impartial

Avec les élections qui s'en viennent, les habitants des îles de la lune vont passer des heures et des heures à faire des commentaires à n'en plus finir sur la situation présente et sur les intentions cachées des uns et des autres dans la pêche aux voix. Dans les bangwé, dans les mosquées et dans les chaumières, on échafaudera des scénarios que des cinéastes, italiens de surcroît, se feraient un plaisir de monter à l'écran.

C'est dans un tel contexte que, le petit peuple se trouve pris entre deux feux. Le premier est celui du populisme qui garde beaucoup d'adeptes sous les cocotiers, car une large partie d'entre eux se contentent de beaux discours, agrémenté de quelques billets pour apaiser une faim

bien réelle. Et dans un monde cruel, certains ont besoin de rêver à un monde meilleur et le populisme ne s'en prive pas car disposant actuellement de relais parfaitement rodé à ces genres d'exercices.

Le deuxième est représenté par des cadres qui font des analyses d'une bonne tenue car reflétant, sans aucun doute, tous les aspects de la crise actuelle et dans toutes ses dimensions. Le problème est qu'actuellement ce dernier discours ne trouve pas de réel écho au sein de l'opinion pour des multiples raisons, dont le premier est le retournement de vestes d'une grande partie de ces cadres à la fin des élections.

Pour l'heure, comme à son habitude, face au pouvoir, l'opposition des îles de la lune comme à son habitude pense que la multitude de candidats est

la meilleure des stratégies. Une fois de plus, elle risque de brouiller les pistes pour le citoyen lambda, et se retrouvera une fois de plus en train de se lamenter sur les occasions manquées.

Il n'empêche que pour une fois, on voit apparaître dans le débat politique, des hommes et de femmes qui arrivent avec de vrais projets de société et des idées neuves.

Le pouvoir actuel qui essaie tant bien que mal à mettre en place les structures pour asseoir un état de droit a du mal à prendre ses marques. Nous pensons que le débat doit porter sur la mise en place d'un véritable état impartial et reconnu comme tel par l'opinion. Sans cela, on pourra toujours changer les pions de l'échiquier politique, on retombera sur les travers du passé consistant à se parer des vertus

de l'équilibrisme insulaire.

Il est toujours difficile de tirer des enseignements généraux qui pourraient s'appliquer dans toutes les situations. Ce qu'on peut dire toutefois, c'est qu'il a commencé à émerger au sein de l'Opinion, des idées qui mettent en avant le rôle que pourrait jouer un tel état.

Il faut savoir qu'il existe des pistes institutionnelles qu'il convient de creuser et aller vers la création du cadre juridique qui permettra aux bailleurs de fonds éventuels à la recherche de véritables partenariats de reprendre rapidement le chemin de nos îles.

Mais avant toute chose, cela implique que nous ayons une idée claire de l'objectif poursuivi de la création d'un état impartial.

Mmagaza

UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

Ministère des Finances et du Budget

Programme Régional d'Infrastructures de Communication (RCIP-4)

Réf. n° N°2019/01/RCIP4/AMI»

SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE

« Sollicitation de Manifestations d'Intérêt pour le Recrutement d'un consultant pour Etude sur l'optimisation, l'utilisation et l'accès aux larges bandes aux Comores »

Le Gouvernement de l'Union des Comores a obtenu un financement additionnel dans le cadre de la quatrième phase du Programme régional d'infrastructures de communication pour l'Afrique (RCIP-4) (P166737) de la Banque Mondiale et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce Don pour effectuer les paiements au titre des contrats suivants l'« Etude sur l'optimisation, l'utilisation et l'accès aux larges bandes aux Comores ».

1. Objectif de la mission

L'objectif global de la mission est d'estimer le niveau d'offre et d'utilisation des bande passantes et réseaux à large bandeaux Comores (nationaux et internationaux), identifier les facteurs (technique, financier, politique etc.) qui affectent négativement l'offre et la demande effectives de large bande, et proposer des stratégies pour accroître le niveau d'utilisation, de sorte que l'économie, le gouvernement et la société comorienne puissent obtenir des dividendes numériques.

2. Travaux à faire

Il s'agit de faire une analyse de l'offre et de la demande de la Bande Passante dans un premier temps et en suite procéder à un travail de benchmarking en évaluant les prix actuels avec les pays pairs (Maurice, Madagas-

car, l'Inde, l'Afrique de l'Est, etc.) et en présentant un travail de benchmarking au moins d'un d'un pays (à son choix), avec un niveau comparable de développement socio-économique et d'accès à la connectivité internationale et où l'exploitation du haut débit est plus élevé.

3. Organisation de la mission

Ce travail sera effectué pour le compte du Ministère des Finances et du Budget, en étroite collaboration avec le Ministère des TICs, l'ANRTIC, opérateurs télécoms (Comores Télécoms, TELCO S.A., et Comores Câbles), l'Association Nationale des Consommateurs Des TICs (ACTIC) et les représentants des équipementiers et des fournisseurs de services au secteur des TICs.

La mission est prévue s'étaler sur une période de 2 mois et requérir 25 jours d'intervention, dont au moins 10 jours sur le terrain.

4. Profil du consultant

La mission sera confiée à un/e expert/e en science de gestion (politique, fiscalité, droit, économie, finances, infrastructure et technologie) du secteur des TICs, recruté selon les procédures de sélection d'un consultant individuel de la Banque Mondiale.

La/le consultant/e devra :

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire de niveau master ou supérieur dans une filière de formation pertinente telle que la comptabilité, les finances, le droit, la fiscalité, l'économie, etc.,

- Justifier d'une expérience professionnelle de 10 ans au minimum, dont au moins 7 dans le domaine des TICs dans un contexte similaire.

- Expérience de la réalisation d'analyses de marché, fondées sur la demande et l'offre, portant sur un large éventail de questions sectorielles (politique, économique et technologique etc.) : Avoir réalisé au moins 2 étude similaire.

- Avoir une très bonne maîtrise du français : Bonne capacité rédactionnelle en français et capacité d'animer d'atelier

Constitution des Manifestations d'intérêt

Les candidats intéressés devront soumettre une Manifestation d'intérêt comprenant les pièces suivantes :

- Une lettre de motivation;
- Un Curriculum Vitae mis à jour et fournissant le nom, le titre, les coordonnées Email et téléphoniques relatives aux références techniques ;
- Une photocopie des diplômes, certificats et attestations de formation
- Les preuves des expériences simi-

laire précédentes.

Les termes de références sont disponibles en demandant à l'adresse suivante : rcip.procure@gmail.com

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux procédures spécifiées dans le **Règlement de Passation des Marchés de l'IDA pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement** (version juillet 2016).. La méthode de sélection est la « Sélection de Consultants Individuels (SCI) ».

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : de 08h 30 à 14H 00 (heure locale) du lundi au vendredi.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées ou envoyées par email, aux adresses mentionnées ci-dessous **au plus tard le 29 Janvier 2019 à 14 h 00 (heure locale)**.

Adressé à : Monsieur le Coordonnateur du Projet RCIP4 « Manifestation d'intérêt N°2019/01/RCIP4/AMI – Intitulé du poste », Bureau de gestion de projet RCIP-4. Moroni Coulée, Logement N°ZE 27, Tél (269) 773 99 00, email : rcip.procure@gmail.com

Lancé le Mardi 15 Janvier 2018